

II. — PNEUMATIQUES

1/7° SEULEMENT DES BESOINS EN PNEUMATIQUES PEUT ETRE SATISFAIT. REPERCUSSION EN TUNISIE DU PROBLEME MONDIAL DU CAOUTCHOUC.

A la date du 1^{er} décembre 1943, 2.628 véhicules utilitaires sont autorisés à circuler, ainsi que 230 autocars de service publics de voyageurs, soit un total arrondi de 2.900 véhicules, chiffre allant en augmentant grâce aux importations et à la remise en état du matériel usagé.

BESOINS NORMAUX

Un équipement complet comporte sept pneus par camion et un train de pneus par court un maximum de 14.000 kms. en moyenne (un train doit donc être changé une fois et demie environ tous les ans), le parc actuel seul nécessite un approvisionnement annuel minimum de :

Camions, autocars et remorques :

$$2.900 \times 7 = 20.300$$

soit : $20.300 \times 1,5 = 30.450$ pneumatiques :
30.000 en chiffres ronds.

SITUATION ACTUELLE

UN EXAMEN RECENT DE LA SITUATION MONTRE QUE POUR LA PERIODE DU 1^{er}

MARS AU 30 OCTOBRE 1946 LA TUNISIE A REÇU 3.493 PNEUMATIQUES, SOIT 1/7° DE SES BESOINS.

Dans ces conditions on conçoit que, malgré les efforts faits par les transporteurs pour utiliser au maximum leurs pneumatiques jusqu'à l'extrême limite d'usure, le parc des véhicules utilitaires de la REGENCE SOIT REDUIT A L'IMMOBILITE DANS UNE PROPORTION INQUIETANTE (ENVIRON 30 A 40 % DES VEHICULES SONT SUR CALES EN CE MOMENT).

Si la cadence des livraisons n'augmente pas nous risquons à bref délai l'arrêt progressif des services publics de voyageurs et l'immobilisation de plus de 50 % du parc camions.

Le Service des Transports a procédé par voie de presse à une consultation pour connaître les besoins urgents des utilisateurs, soit environ 7.000 pneus.

Il faut que les prochaines importations permettent le rééquipement de nombreux véhicules, c'est à cette seule condition que la Tunisie pourra poursuivre un effort continu dans le domaine économique.

Une Entreprise Tunisienne

DISTILLERIE COOPÉRATIVE VITICOLE

LE BUT ESSENTIEL DE LA DISTILLERIE COOPERATIVE VITICOLE EST LA VALORISATION DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES. SON ACTIVITE DOIT ABOUTIR A L'APPARITION DE PRODUCTIONS NOUVELLES EN TUNISIE ET AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR DU PAYS AINSI QU'A L'ETABLISSEMENT DE NOUVELLES FORMES DE COLLABORATION FRANCO-TUNISIENNE.

Fondée en 1926, par 83 viticulteurs, elle compte, au 31 mars 1946, 1.228 adhérents. Le capital à l'origine était de 300.000 francs, constitué par 600 parts, actuellement il atteint 4.325.000 francs.

« La Société a pour but la MISE EN COMMUN DES VENDANGES, MARCS DE VENDANGES, PIQUETTES, VINS DE LIES, MOUTS DE VINS de ses adhérents en vue de l'EXTRACTION DE L'ALCOOL, des tartres et de tous autres sous-produits; et aussi la VENTE EN COMMUN des produits et sous-produits de la vigne. »

1° ACTIVITE COOPERATIVE

L'activité initiale était à l'origine, le traitement des sous-produits de la vigne et du vin. En 1934-35, la crise de surproduction vinicole, nécessitait une série de mesures d'importance considérable pour la viticulture (distillation intensive, logement des récoltes excédentaires, fabrication mistelles). La construction et l'équipement réalisé en trois mois d'un vaste chai et de trois entrepôts à alcool de grande capacité ont largement contribué à améliorer une situation qui devenait catastrophique.

NOTA. — Le Bulletin Economique attire, chaque mois, l'attention du lecteur sur une Entreprise Tunisienne. Ceci sans aucune intention de publicité.

En 1936-37, la limitation imposée des plantations de vigne a conduit la D.C.V. à mettre son organisation au service des cultures de remplacement arboricoles et maraîchères (abricotiers, oliviers, amandiers, petits-pois, haricots verts).

C'est cette DERNIERE BRANCHE D'ACTIVITE qui demande le plus d'efforts actuellement. Les dirigeants de la D.C.V. estiment que le succès dans cette voie ne peut être obtenu que par l'emploi de TECHNIQUES RESOLUMENT MODERNES, identiques à celles qui ont donné de si prodigieux résultats aux Etats-Unis.

Les premières réalisations sont très intéressantes, ceci encourage les dirigeants à conserver la forme coopérative. Elle doit avoir des buts, dans ce pays, où l'intérêt politique prime l'intérêt purement économique, qui dépassent le profit immédiat et la spéculation. Son rôle est D'APPUYER, D'EPAULER L'EFFORT DES PRODUCTEURS en assurant l'écoulement rémunérateur de leurs récoltes. IL EST AUSSI DE LES UNIR, QUELLE QUE SOIT LEUR RACE OU LEUR RELIGION, PAR UNE MEME DISCIPLINE LIBREMENT CONSENTIE, en vue d'une action commune et bienfaisante. Les Tunisiens adhèrent de plus en plus nombreux à la D.C.V. Ils y trouvent le même climat d'amitié, de confiance et de compréhension que les producteurs français; déjà 418 Tunisiens y ont adhéré.

2° INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS

L'extension des cultures fruitières et maraîchères est vouée à l'échec si elle n'est pas doublée par une organisation qui saura guider les planteurs, conditionner, emballer, transformer les récoltes et enfin vendre en offrant à la clientèle des produits de PRESENTATION et de QUALITE PARFAITE, capables de soutenir la CONCURRENCE ETRANGERE sur les GRANDS MARCHES MONDIAUX.

Des projets importants, dont la réalisation est commencée, prévoient l'IRRIGATION DE VASTES SURFACES. Les cultures qui les couvriront dans quelques années pourront certes, apporter la prospérité à ce pays. Sous certaines conditions, toutefois, dont l'une primordiale, est l'ÉCOULEMENT RATIONNELLEMENT ORGANISE DES RECOLTES.

La D.C.V. a acquis un matériel puissant et moderne pour le CONDITIONNEMENT et l'EMBALLAGE des FRUITS et LEGUMES, ain-

si que pour la FABRICATION DES JUS DE FRUITS.

3° AVENIR

Pour rendre son action encore plus efficace, la D.C.V. compte augmenter le NOMBRE DES CENTRES DE GROUPEMENT qu'elle a déjà installé dans l'intérieur de la Régence. Ces centres sont dirigés par un représentant de la D.C.V. Français ou Tunisien, en liaison constante avec l'organisation centrale de Djebel-Djelloud. Cet agent est chargé de conseiller les producteurs, de leur procurer des semences sélectionnées, de veiller à l'état sanitaire des plantations, de grouper les récoltes. Il peut aussi diriger certains travaux qui doivent être faits sur place, comme le séchage des fruits.

Mais, obligatoirement, les produits passent aux ateliers de Djebel-Djelloud qui achèvent le conditionnement, assurent la désinsectisation, CONTROLENT LA QUALITE et LA PRESENTATION et REALISENT LA VENTE EN COMMUN. Cette organisation est très souple et permet une extension aussi importante qu'il sera nécessaire et dans le rythme même de l'ACCROISSEMENT DES SURFACES IRRIGUEES.

LA D.C.V. considère que la fabrication des jus de fruits, ou de pulpe de fruits et légumes, concentrés ou non, constitue la meilleure utilisation des produits dont l'aspect (mais non la qualité) laisse à désirer.

Elle est également un organe régulateur, en cas de surproduction ou de mévente des produits frais. Malheureusement, les produits de ce genre, élaborés par l'industrie métropolitaine ou nord-africaine durant les dernières années se sont révélés très médiocres en général. Or, il faut mettre sur les marchés mondiaux des produits de la classe internationale (ou si l'on préfère américaine) ou renoncer.

Il faut évidemment pour cela un matériel coûteux, des techniciens et de l'efficacité. C'est ce que la D.C.V. essaie de rassembler.

CONCLUSION

Au point de vue financier, la D.C.V. ne peut demander à ses adhérents, déjà lourdement engagés par la mise en valeur de leurs terres, de fournir la totalité des crédits nécessaires. Elle fait appel à son banquier légal, et d'ailleurs compréhensif, la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE, donnant en garantie ses biens immobiliers ou mobiliers.

Sans des destructions apportées par la guerre, représentant 7 millions de francs de dom-

mages de guerre (valeur novembre 1942), cet appel au crédit n'eut présenté aucune difficulté. Malheureusement, les crédits absorbés par la reconstruction ne sont plus disponibles pour l'exécution de ce programme d'extension. D'autre part, la D.C.V. a intégralement remboursé les avances que l'Etat lui a consenties

à sa fondation. (Il reste à rembourser 73.881 fr. 27).

De même, l'œuvre que la D.C.V. entend accomplir en vue de la prospérité du pays sera puissamment facilitée le jour où elle pourra disposer de moyens matériels concernant l'approvisionnement et les transports.

ACTIVITE DE LA DISTILLERIE COOPERATIVE

1° Nombre d'adhérents à la D.C.V. depuis 1925

Années	Nombre d'adhérents
1925	75
1939-40	722
1944-45	1190
1945-46	1228

2° Apports de vins et lies depuis 1926

Années	Lies (Hls)	Vin (Hls)	Totaux (Hls)
1939-40	46.019	37.181	83.200
1943-44	30.451	65.259	95.710
1944-45	39.088	88.693	127.781
1945-46	67.573	16.184	83.757

3 Répartition des ventes des alcools produits par la D.C.V. (Alcool pur)


	France	Algérie	Etranger	TUNISIE POUR			Carburat tion	Retir Etat	Total
				Mutage	Consom.	Dénatur.			
1939-40	4820	—	—	300	609	1357	—	2.197	9.283
1943-44	—	—	—	10.158	2328	9182	6.292	—	27.960
1944-45	—	—	—	—	3755	1108	—	6710	11.573

Sté. Tunisienne de l'ALUMINIUM

SOTAL

CAPITAL 12.000.000

Avenue N° 6, au Port



MANUFACTURE

d'Articles de Ménage et de Jouets

S O C I É T É

de

PENNAROYA

17, Rue Es-Sadikia, 17

TUNIS

Téléphone : 44.47